



CLN RALLYE 3 ANS

BROCHURE D'INFORMATION

CLN indexée à la signature de la société Rallye - EUR - 3 ans

**Commercialisation dans le cadre d'un placement privé :
Le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public en France.**

Titre de créance non garanti en capital (*ni en cours de vie, ni à l'échéance*)¹

Durée d'investissement conseillée : 3 ans

Un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,98%
sur 3 ans en l'absence d'Évènement de Crédit (tel que défini dans le cadre de l'ISDA)

Eligibilité : Unités de compte de contrats d'Assurance vie et Comptes titres

¹ Le produit est également soumis au risque de défaut de Société Générale

CLN RALLYE 3 ANS

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- « **CLN RALLYE 3 ANS** » est une solution d'investissement simple et transparente indexée à la signature d'une entreprise de renom : Rallye.
- À l'issue de chaque année et en l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur bénéficie d'un coupon attractif de 7,0%¹ p.a. payé annuellement (soit une surperformance annuelle de 5,46% par rapport au taux sans risque de maturité similaire égal à 1,53% au 08/11/2011)².
- En l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son capital à l'échéance.

MÉCANISME DU PRODUIT

Païement des coupons

En l'absence d'Évènement de Crédit, l'investisseur reçoit¹ à l'issue de chaque année jusqu'à l'échéance :

UN COUPON DE 7,0% P.A.

Ce coupon est calculé pro rata temporis et sera ainsi égal à 6,67% la première année.

En cas de survenance d'Évènement de Crédit en cours de vie, l'investisseur ne reçoit plus de coupon au titre des années futures.

Remboursement du capital à l'échéance

En l'absence d'Évènement de Crédit sur l'Entité de Référence, l'investisseur reçoit¹ :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL INITIAL

Sinon, l'investisseur reçoit¹ :

LE CAPITAL INITIAL x LE TAUX DE RECOUVREMENT³ DE L'ENTITÉ DE RÉFÉRENCE

Dans ce cas l'investisseur subit une perte en capital

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

² Source : Bloomberg au 08/11/2011.

³ Le taux de recouvrement (ou valeur de marché résiduelle) des obligations standards émises par l'Entité de Référence est calculé suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association).

AVANTAGES

- En l'absence d'Évènement de Crédit sur l'Entité de Référence, l'investisseur bénéficie **d'un coupon attractif de 7,0% p.a. à l'issue de chaque année.**
- En l'absence d'Évènement de Crédit sur l'Entité de Référence, l'investisseur bénéficie du remboursement de **l'intégralité de son capital à l'échéance.**
- L'investisseur profite d'une exposition à la signature de **«Rallye», une société de renom dans son secteur.**
- L'investisseur bénéficie **d'une surperformance annuelle de 5,46% par rapport au taux sans risque** de maturité similaire, égal à 1,53% au 08/11/2011².

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les illustrations ont été faites sous l'hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 40%¹ pour l'Entité faisant l'objet d'un Évènement de Crédit. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Données hors prélèvements sociaux et fiscaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

SCÉNARIO FAVORABLE

Aucun Évènement de Crédit au cours des 3 ans

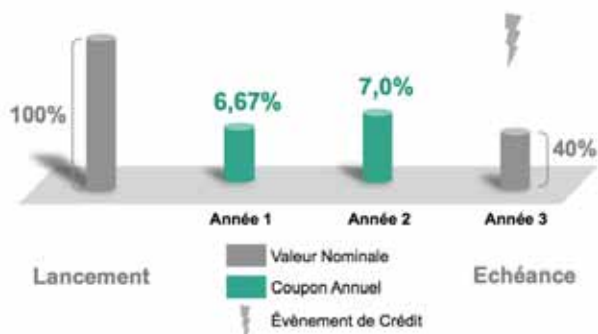


- Au cours des 3 années, Rallye ne subit **aucun Évènement de Crédit**.
- En année 1, l'investisseur reçoit un **coupon de 6,67%**.
- En année 2, l'investisseur reçoit un **coupon de 7,0%**.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi + le dernier coupon dû de 7,0%, **soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,98%**².

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Hypothèse d'un Taux de Recouvrement égal à 40%¹ dans le cas où Rallye fait l'objet d'un Évènement de Crédit.

1 Évènement de Crédit au cours des 3 ans



- En année 1, l'investisseur reçoit un **coupon de 6,67%**.
- En année 2, l'investisseur reçoit un **coupon de 7,0%**.
- Au cours de l'année 3, Rallye **subit un Évènement de Crédit**. L'investisseur ne reçoit alors **aucun coupon en année 3**.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors 40% de son investissement initial (100% x Taux de Recouvrement de 40%), **soit un Taux de Rendement Annuel de -21,04%**².

¹ En cas de survenance d'un Évènement de Crédit affectant l'une des Entités de Référence du panier, le Taux de Recouvrement est déterminé par l'ISDA. Aucun engagement n'est pris par l'ISDA concernant la date de publication du Taux de Recouvrement.

² Taux de Rendement Annuel Brut global au terme des 3 ans, hors prélèvements sociaux, frais de gestion et frais sur entrée et versement.

INCONVENIENTS

- **L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie du capital à l'échéance.** Si un Évènement de Crédit survient sur l'Entité de Référence, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.
- En outre, Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur Société Générale.
- En cas de survenance d'Évènement de Crédit, l'investisseur **perd toute possibilité de versement de coupons futurs**.
- Le gain offert par le produit **est limité à 7,0% par année**.

ZOOM SUR L'ENTITÉ DE RÉFÉRENCE

RALLYE

Entité de référence	Rallye
Obligation de référence	FR0000473985
Notation S&P *	Non noté
Notation Moody's *	Non noté
Rang	Senior
Secteur industriel S&P *	Distribution
Pays	France

Rallye est l'un des leaders de la distribution alimentaire en France grâce à sa participation majoritaire dans le Groupe Casino. Rallye possède également une participation majoritaire dans le Groupe Go Sport et gère un portefeuille d'investissements financiers et immobiliers. Le groupe est présent dans 10 pays et emploie plus de 175 000 collaborateurs. Le groupe a réalisé un résultat net consolidé de 488 millions d'euros en 2010 et un résultat net consolidé de 39 millions d'euros au 1er semestre 2011.

Source : www.rallye.fr, le 8 novembre 2011

* Source : Bloomberg au 8 novembre 2011



DÉFINITION D'UN ÉVÈNEMENT DE CRÉDIT

ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation pour régir les opérations sur les Évènements de Crédit, et définit notamment les 3 types d'évènements qui constituent un Évènement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Évènements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org). Ces termes et conditions sont indicatifs et non exhaustifs. Les caractéristiques complètes sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com».

Faillite de l'Entité de Référence

Tout document, déclaration, action ou décisions administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...)

Où voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

Exemple	THOMSON
Secteur	Audio et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Novembre 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	D (S&P) / NR (Moody's)
Évènement de Crédit	Faillite
Raison	Présence de deux géants sur ce secteur d'activité, poussant Thomson dans un lourd endettement depuis plusieurs années atteignant 2,17 milliards d'euros.

Défaut de Paiement

Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

Exemple	TXU EUROPE LTD
Secteur	Électricité
Pays	Grande Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
Évènement de Crédit	Défaut de Paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours)

Restructuration

Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus ; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement ; tout report d'échéance d'un remboursement l'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.

Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Évènement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Exemple	THOMSON
Secteur	Audiovisuel et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Juin 2009
Rating au moment de l'Évènement de Crédit	SD (S&P) / NR (Moody's)
Évènement de Crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers: report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange d'une réduction de dette via la vente de 2,8 milliards d'euros d'actifs.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type

Titre de créance de droit français non garanti en capital

Émetteur

Société Générale
(Moody's Aa3, Standard & Poor's A+)

Date d'Émission

18 novembre 2011

Date d'Échéance

12 janvier 2015

Devise

EUR

Entité de Référence

Rallye

Prix d'Émission

99,81%

Entre le 18/11/2011 et le 27/01/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 1% pour atteindre 100% le 27/01/2012

Garantie du capital

Non

Coupon Conditionnel

7,0% p.a. (fraction de décompte des jours; 30/360) calculé sur la base de la valeur nominale.

Date de paiement des coupons

Le 10 janvier de chaque année à partir du 10 janvier 2013 jusqu'à la date d'échéance prévue, sous réserve des dispositions relatives aux intérêts courus en cas d'Évènement de Crédit.

Remboursement à l'échéance

L'intégralité du capital + la valeur du coupon conditionnel de la dernière année en l'absence d'Évènement de Crédit. Sinon, Taux de Recouvrement.

Événements de Crédit

Standard ISDA 2003

(Faillite, Défaut de paiement, Restructuration)

Les 3 événements ci-dessous peuvent constituer un Évènement de Crédit sur les Entités de Référence :

- Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations

- Défaut de paiement : inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut de Paiement
- Restructuration : Réduction du taux ou des intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement, portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Défaut. Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des Événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière

Les définitions ci-dessus sont purement indicatives. Veuillez vous référer aux définitions exhaustives sur le site officiel de l'ISDA www.isda.org

Éligibilité

Contrats d'Assurance vie et Comptes titres

Cotation

Bourse du Luxembourg

Code ISIN

FR0011147719

Commission de distribution

Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) égale à 0,94% du montant des titres effectivement placés. Toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande.

Marché secondaire

Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente de 2%) dans des conditions normales de marché jusqu'à concurrence de 100 000 euros. D'ici à l'échéance, la valeur de «CLN RALLYE 3ANS» évoluera en fonction de la courbe du spread de crédit, du taux d'intérêt, et du risque de défaut.

Dénomination

1 000 EUR

Taille minimum de souscription

1 000 EUR

Code EUSIPA

1299 - Miscellaneous Yield Enhancement

AVERTISSEMENT

Facteurs de risque

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit.

Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Dérivé de Crédit : Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Pas de protection du capital : le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Seule Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel.

Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ce produit.

LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Placement privé : Le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public (ou de démarchage) en France. Par conséquent, le produit ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2 II 2 du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier; l'offre ou la vente, directe ou indirecte, dans le public en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

Disponibilité de la documentation du produit : La documentation juridique relative à l'émission peut être obtenue auprès de l'émetteur et de Société Générale sur demande.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Notations des agences de crédit : toutes notations attribuées aux Entités de Référence du panier par les agences de notation sont fondées sur la situation financière des Entités de Référence. Les notations reflètent seulement les opinions des agences de notation. Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente, ou de détention de l'obligation et peut être l'objet de révision, suspension ou retrait à tout moment par l'agence de notation. Dans tous les cas, les agences de notation peuvent manquer de, faire des changements de notation en réponse à des Événements ultérieurs. Par conséquent, une notation de crédit ne peut complètement refléter les risques réels inhérents à l'obligation à une date donnée.

Exposition au risque de crédit de l'Entité de Référence et au risque de marché : les Obligations font référence à un portefeuille de crédits. Le paiement des intérêts par l'Emetteur dépend de la non-survenance d'un Évènement de Crédit sur les Entités de Référence sous-jacentes pendant la durée de vie du produit. En cas de survenance d'un Évènement de Crédit, la valeur de marché des Obligations, ainsi que les sommes dues par l'Emetteur pourront fluctuer significativement en votre défaveur en raison de la probabilité de la baisse de la rémunération attachée au produit. La documentation contractuelle relative à l'instrument financier peut, le cas échéant, prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur l'obligation de certains Évènements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacent(s) de l'instrument financier ou, le cas échéant, la fin anticipée de l'instrument financier.